

**SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE
BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2026
VILLENEUVE LA DONDAGRE**

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 11h00, le Bureau Syndical s'est réuni à la mairie de Villeneuve la Dondagre, sur la convocation et sous la présidence de Madame Christine AITA.

Date de convocation : 01/07/2026

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Jean-François ALLIOT, Guillaume MAILLARD, Pierre-Eric MOIRON, Claudine PASQUIER, Annie ROGER.

Absent excusé :

Membres du Bureau Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Quorum : 6

Secrétaire de séance élue ce jour : Annie ROGER

L'ordre du jour est le suivant :

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Approbation du procès-verbal de séance du 28 avril 2026

2. EAU POTABLE

- 2.1. Marché de travaux pour la construction d'un réservoir à Saint-Agnan : analyse des offres et choix de l'entreprise
2.2. Marché de travaux pour la construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien : analyse des offres et choix de l'entreprise

3. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine AITA, Présidente du SIVOM du Gâtinais.

Désignation d'un secrétaire de séance

La Présidente propose de désigner Annie ROGER au poste de secrétaire.

Vote : Abstention : 0 Opposition : 0 Favorable : unanimité

Le Bureau accepte à l'unanimité l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : 2^{ème} tranche de travaux neufs et de renouvellement sur réseau d'eau potable à Montacher-Villegardin.

1. GENERAL

1.1. Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 28 avril 2026

La Présidente soumet le procès-verbal de la réunion du Bureau du 28 avril 2026 à l'approbation de l'assemblée.

Vote : Abstention : 0 Opposition : 0 Favorable : 7

2. EAU POTABLE

2.1. Marché de travaux pour la construction d'un réservoir à Saint-Agnan : analyse des offres et choix de l'entreprise

Le cabinet IRH présente le rapport d'analyse des offres reçues pour la construction d'un réservoir à ST Agnan.

Délibération 2026-07-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2022-06-03 du 6 décembre 2022 autorisant la maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du réservoir d'eau potable de 200 m³ à Saint-Agnan et la délibération 2024-05-03 en date du 13 décembre 2024 approuvant l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2026-05-02 du 28 avril 2026 autorisant le lancement de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de la commission réunie le 8 juillet 2026,

Considérant que le projet de construction d'un réservoir d'eau potable à Saint-Agnan vise à assurer la sécurité et la pérennité de l'approvisionnement en eau,

Considérant que le DCE a été élaboré conformément aux besoins techniques et réglementaires,

Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 16 avril 2026, après délibération,

RETIENT la proposition du groupement NGE GC / SOC / ALUR3 / DATOO pour la construction d'un réservoir d'eau potable de 200 m³ à Saint-Agnan, pour un montant de **629 380,00 € HT** ;

AUTORISE la Présidente à signer les actes liés au marché visé ci-dessus ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif annexe Gestion des eaux 2026, opération 2327 réservoir St Agnan ;

CHARGE la Présidente de solliciter les subventions afférentes au projet de construction du réservoir d'eau potable de 200m³ à Saint Agnan ;

CHARGE la Présidente de tout acte en ce sens.

Vote Abstention : 0

Opposition : 0

Favorable : 7

2.2 Marché de travaux pour la construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien : analyse des offres et choix de l'entreprise

Le cabinet DCI environnement présente le rapport d'analyse des offres reçues pour la construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien alloti de manière suivante :

Lot 1 : création d'un réservoir de 300 m³

Lot 2 : réhabilitation du réservoir existant de 900 m³

Délibération 2026-07-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2022-06-04 du 6 décembre 2022 autorisant la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et d'extension du réservoir d'eau potable à Saint-Valérien,

Vu la délibération n°2026-05-01 du 28 avril 2026 autorisant le lancement de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de la commission réunie le 8 juillet 2026,

Considérant que le projet de réhabilitation et d'extension du réservoir d'eau potable à Saint-Valérien vise à assurer la sécurité et la pérennité de l'approvisionnement en eau,

Considérant que le DCE a été élaboré conformément aux besoins techniques et réglementaires,

Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 16 avril 2026, après délibération, à l'unanimité,

Pour le lot n°1 : création d'un réservoir de 300 m³

RETIENT la proposition Groupement SADE Travaux Spéciaux/SOC/ETANDEX, avec la PSE (étude contre la foudre), pour un montant total de 1 899 997,86 € HT pour le Lot 1 : création d'un réservoir de 300 m³.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif annexe Gestion des eaux 2026, opération 2328 réservoir St Valérien

AUTORISE la Présidente à signer les actes liés au marché visé ci-dessus

CHARGE la Présidente de solliciter les subventions afférentes au projet de construction d'un réservoir sur tour de 300 m³ et de réhabilitation du réservoir d'eau potable de 900m³ à Saint Valérien.

CHARGE la Présidente de tout acte en ce sens.

Délibération 2026-07-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2022-06-04 du 6 décembre 2022 autorisant la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et d'extension du réservoir d'eau potable à Saint-Valérien,

Vu la délibération n°2026-05-01 du 28 avril 2026 autorisant le lancement de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de la commission réunie le 8 juillet 2026,

Considérant que le projet de réhabilitation et d'extension du réservoir d'eau potable à Saint-Valérien vise à assurer la sécurité et la pérennité de l'approvisionnement en eau,

Considérant que le DCE a été élaboré conformément aux besoins techniques et réglementaires,

Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 16 avril 2026, après délibération, à l'unanimité,

Pour le lot n°2 : réhabilitation du réservoir existant de 900 m3

RETIENT la proposition de la société ETANDEX pour un montant de 779 981,00 € HT pour le Lot 2 : réhabilitation du réservoir existant de 900 m3 à St Valérien.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif annexe Gestion des eaux 2026, opération 2328 réservoir St Valérien

AUTORISE la Présidente à signer les actes liés au marché visé ci-dessus

CHARGE la Présidente de solliciter les subventions afférentes au projet de construction d'un réservoir sur tour de 300 m3 et de réhabilitation du réservoir d'eau potable de 900m3 à Saint Valérien.

CHARGE la Présidente de tout acte en ce sens.

Vote Abstention : 0

Opposition : 0

Favorable : 7

2.3 2^{ème} tranche de travaux neufs et de renouvellement sur réseau d'eau potable à Montacher-Villegardin.

Corinne Pasquier rappelle le marché à bons de commande en cours pour les travaux neufs et de renouvellement des canalisations d'eau potable signé avec l'entreprise MERLIN TP (enveloppe de 600 000 € par an).

Pour répondre aux exigences du Département, les travaux de remplacement de la canalisation en amiante à Montacher sur 2 kilomètres ont dû être divisés en 2 tranches. Une 1^{ère} tranche de travaux a été effectuée en 2024-2025 pour un montant de 568 000 € HT et a été subventionnée à 70% (AESN et DETR).

La 2^{de} tranche pour terminer le remplacement de cette canalisation en amiante s'élève à 346 938 € HT et ne pourra malheureusement pas bénéficier de subventions.

La commission Finances -eau potable a émis le 8 juillet 2026 un avis favorable au lancement de la 2^{ème} tranche de travaux sur les canalisations d'eau potable de Montacher-Villegardin.

Délibération 2026-07-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2025-06-03 du 22 septembre 2025 attribuant le marché à bons de commande à l'entreprise MERLIN TP,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 8 juillet 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les travaux commencés sur la Commune de Montacher-Villegardin,

Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 16 avril 2026, après délibération,

DECIDE de lancer une 2^{ème} tranche de travaux de remplacement des canalisations amiante sur la Commune de MONTACHER-VILLEGARDIN, pour un montant de 346 938,00 € HT ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif annexe Gestion des eaux 2026, opération 2424 réseau Montacher ;

CHARGE la Présidente de signer l'ordre de service et de tout acte afférent à ce dossier.

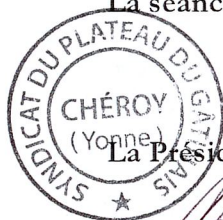
Vote Abstention : 0

Opposition : 0

Favorable : 7

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 12h00.



La Présidente

Christine AITA

Maire de Courtoin

La secrétaire de séance

Annie ROGER

Déléguée syndicale de Lixy

SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Bureau syndical du 8 juillet 2026

DEL 2026-07-01 **EAU POTABLE** : Marché de travaux pour la construction d'un réservoir à Saint-Agnan : analyse des offres et choix de l'entreprise : adoptée à l'unanimité

DEL 2026-07-02 **EAU POTABLE** : Marché de travaux pour la construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien : analyse des offres et choix de l'entreprise : lot 1 adoptée à l'unanimité

DEL 2026-07-03 **EAU POTABLE** : Marché de travaux pour la construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien : analyse des offres et choix de l'entreprise : lot 2 adoptée à l'unanimité

DEL 2026-07-04 **EAU POTABLE** : lancement de la 2^{ème} tranche de travaux neufs et de renouvellement sur réseau d'eau potable à Montacher-Villegardin : adoptée à l'unanimité

Présents : Christine AITA, Jean-François ALLIOT, Guillaume MAILLARD, Pierre-Éric MOIRON, Claudine PASQUIER, Corinne PASQUIER, Annie ROGER.

Auteur : Christine AITA, Présidente

Date de publication : 16/07/2026